

23) 18°) Approbation d'une dépense de 3 375 francs pour l'installation d'un poste supplémentaire à la Mairie de Sainte-Clotilde (Bureau des Gardes-Champêtres)

Le Maire donne lecture du rapport. P. T. K. / hon

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation d'un poste supplémentaire à la Mairie de Sainte-Clotilde (Bureau des Gardes-Champêtres).

Cette dépense dont le montant s'élève à 3 375 francs sera imputée sur le chapitre 934 article 664 du Budget Primitif de 1966.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
D. Denis le 24 juin 1966.
P. le Préfet
Le Secrétaire Général.
Signé : y. Bluchard.